

Demande de paiement en espèces de la prestation de sortie

Une personne peut demander un paiement en espèces dans les cas suivants (Art. 5 LPP) :

- La prestation de sortie est inférieure à une contribution annuelle (cotisation d'épargne et risque) de l'employé(e) (insignifiante).
- Lors d'un départ définitif de la Suisse (joindre une confirmation écrite du contrôle des habitants en Suisse).
- Si la personne assurée s'établit à son propre compte en tant que personne indépendante.

Nom	_____	Prénom	_____
Rue/N°	_____	NPA/Lieu	_____
Date de naissance	_____	N° d'ass. sociale	_____
Nationalité	_____	Employeur	_____

Début de l'activité indépendante

Si la personne assurée s'établit à son propre compte en tant que personne indépendante et n'est plus obligatoirement assujettie à la prévoyance professionnelle (joindre une confirmation actuelle et une décision de la caisse de compensation AVS compétente).

Indépendant dès le _____ Activité principale oui non

Départ à l'étranger

Départ définitif de la Suisse le _____

Lors d'un départ définitif de la Suisse (joindre une confirmation écrite du contrôle des habitants en Suisse).

Sous réserve des interdictions de versement selon les accords bilatéraux. Avant le paiement, l'impôt à la source est prélevé. La restitution de cet impôt peut être demandée auprès de l'autorité fiscale compétente s'il existe un accord de double imposition avec le nouveau pays de domicile.

Nouvelle adresse à l'étranger

Rue/N° _____

NPA/Lieu _____

Pays _____

Téléphone
(pendant la journée) _____

E-mail _____

Insignifiante

Si les prestations de sortie sont inférieures à la cotisation annuelle (cotisation d'épargne et de risque) de la personne assurée.

Versement de la prestation de libre passage

Nom de la banque _____

Succursale _____

Rue/N° _____

NPA/Lieu _____

N° IBAN _____

Compte postale _____

Pour paiement à l'étranger

Europe N° IBAN _____

N° BIC _____

Monde N° SWIFT _____

Lieu/Date _____

Signatures

Authentification notarielle (notaire) **OU**
notification officielle (commune) de la
signature du conjoint/partenaire consentant

Personne assurée _____

Conjoint/partenaire consentant
(Si un paiement en espèces est requis) _____

Timbre (notaire/commune), signature et date _____

Documents à annexer :

- Pour les personnes **célibataires** : une attestation actuelle de domicile du contrôle des habitants où l'état civil est visible; Copie d'une pièce d'identité valable (passeport/carte d'identité).
- Pour les personnes **mariées/partenaires enregistrés** : impérativement la signature du conjoint sur le présent formulaire, si la prestation de sortie excède CHF 5'000.00, une notification notarielle, ou une notification officielle de la commune de résidence, certifiant la bonne foi des signatures, respectivement l'accord du conjoint/partenaire consentant; Copie d'une pièce d'identité valable (passeport/carte d'identité) de la personne assurée et du conjoint.
- Personnes **divorcées** : une copie du jugement de divorce, ou de l'annulation du partenariat enregistré, et une attestation actuelle de domicile du contrôle des habitants où l'état civil est visible; Copie d'une pièce d'identité valable (passeport/carte d'identité).
- Personnes **veuves** : une copie actuelle de l'extrait du registre de famille et une attestation actuelle de domicile du contrôle des habitants où l'état civil est visible; Copie d'une pièce d'identité valable (passeport/carte d'identité).

Le/la soussigné(e) atteste que les déclarations faites à l'appui de sa requête sont conformes à la vérité et reconnaît avoir pris connaissance que, par le versement en espèces, la fondation de prévoyance est libérée de toute obligation à son égard. Le versement en espèces de la prestation de sortie sera annoncé à l'administration fédérale des contributions.

(Page 2, pour l'impression et comme page de couverture pour l'envoi avec une enveloppe à fenêtre)

Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37
Case postale 319
3000 Berne 14

Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37
Case postale 319
3000 Berne 14